

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 octobre 2019

PUBLIE LE : **2 5 OCT. 2019**

Délibération n° 031019-2 : Compte-rendu des actes administratifs du président

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-six septembre, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019

Présents

LOUVECIENNES

Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	5

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 22 octobre 2018.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2019-09

Objet : Dépose et repose des installations de sécurité incendie par l'exploitant.

Dans le cadre de la rénovation du Musée-Promenade et de la modification du parcours muséographique, il est nécessaire de déposer certains éléments de sécurité incendie et de remettre aux normes ces installations.

L'entreprise CEMIS, exploitante des installations, est à même d'intervenir sur ces équipements, conformément au contrat n° 060069 du 4 juin 2009 reconduit et a proposé un devis relatif à la dépose et à la repose des installations de sécurité incendie.

Il a été décidé de confier la prestation à l'entreprise Cemis.

Montant : 3 695 € HT soit 4 434 € TTC.

Décision n° 2019-10

Objet : Contrat OSI Cloud – Hébergement Syno dédié

Le musée, pour son parc informatique, doit faire appel à un prestataire spécialisé pour la mission d'hébergement, de firewall stormshield pour 5 licences d'accès clients VPN, pour la migration des données, la configuration de l'accès VPN et l'installation du client VPN sur 5 postes.

Le syndicat a intérêt d'héberger l'ensemble de ses données informatiques.

Après une mise en concurrence réalisée en date du 15 mai 2019, la proposition de la Société Ouest Services Informatiques (OSI) sise au 38 rue Houdan 78790 Septeuil, a été techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Il a été décidé de confier la prestation à la Société Osi pour une durée d'un an et reconductible chaque année par voie expresse.

Montant première année : 2 660 € HT soit 3 192 € TTC

Montant années suivantes : 1 560 € HT soit 1 872 € TTC

Décision n° 2019-11

Objet : Restauration de 48 œuvres graphiques

Le Musée-Promenade s'est engagé à proposer un nouveau parcours muséographique dans le cadre de sa rénovation.

Le musée souhaite faire restaurer les œuvres d'arts graphiques qui seront présentées dans le nouveau parcours. Pour ce faire, il a été réalisé une mise en concurrence auprès de 3 restaurateurs d'arts graphiques.

La proposition de l'entreprise Fleygnac Héritage Conservation sise au 102 rue Victor Hugo 93170 Bagnolet est techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Il a été décidé de confier à l'entreprise Fleygnac la restauration de 48 œuvres d'arts graphiques.

L'association des Amis du Musée-Promenade s'est engagée à prendre en charge la restauration de cet ensemble sur le montant hors taxe et avec déduction de tout autre aide éventuelle.

Montant : 15 510 € HT soit 18 612 € TTC

Décision n° 2019-12

Objet : Restauration de la commode estampillée Mondon

Le Musée-Promenade s'est engagé à proposer un nouveau parcours muséographique dans le cadre de sa rénovation.

Le musée souhaite faire restaurer la commode estampillée Mondon qui sera présentée dans le nouveau parcours. Une mise en concurrence auprès de 3 restaurateurs de mobilier a été lancée.

La proposition de la restauratrice Caroline Thiphavong Khamheuang sise au 50 rue Pierre et Marie Curie 94200 Ivry-sur-Seine, est techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Il a été décidé de confier à la restauratrice Thiphavong Khamheuang, la restauration de la commode. Une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de France et un soutien de l'Association des Amis du Musée-Promenade ont été accordés.

Montant : 7 740 € HT soit 9 288 € TTC

Décision n° 2019-13

Objet : Restauration du plan-relief du Domaine de Marly

Le Musée-Promenade s'est engagé à proposer un nouveau parcours muséographique dans le cadre de sa rénovation.

Le musée souhaite améliorer la présentation du plan-relief du domaine de Marly par un traitement de dépoussiérage et la pratique de quelques restaurations. A cet effet, il a été réalisé une mise en concurrence auprès de 3 restaurateurs.

La proposition de la restauratrice Anne Courcelle sise au 92 rue des Archives 75003 Paris, est techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Il a été décidé de confier à la restauratrice Anne Courcelle, la restauration de la Maquette du Domaine de Marly.

Montant : 4 950 € HT soit 5 940 € TTC

Décision n° 2019-14

Objet : Achat de cadres de formats standardisés et sur mesure pour les collections du musée

Suite à l'inondation du Musée intervenu en octobre 2016, les cadres des œuvres ont été détériorés dans leur quasi-totalité. Par ailleurs de nouvelles œuvres du Château de Versailles seront déposées au musée.

Il est nécessaire d'encadrer les œuvres présentées dans le parcours du musée et de disposer de cadres homogènes par leur esthétique et leur format.

Il a été réalisé une mise en concurrence pour une prestation de confection de cadre et l'offre de l'atelier d'encadrement L'Eclat de verre sis au 12 rue de Paris 78560 Le Port-Marly a été retenue. Cette offre répond précisément aux besoins et est économiquement la plus avantageuse.

Montant : 11 126,78 € HT soit 13 352,14 € TTC

Fait à Marly-le-Roi, le **25 OCT. 2019**

Transmis en Préfecture et affiché le **25 OCT. 2019**

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT

Président du Syndicat Intercommunal